

RÉSOLUTION

*Transition écologique :*  
**la société civile organisée  
appelle à maintenir le cap**

RAPPORTEURS

Albert Ritzenthaler et Gilles Vermot Desroches

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté—Égalité—Fraternité

JUILLET 2025

  
**cese**  
Conseil économique  
social et  
environnemental

2025-014  
NOR : CESL1100014X  
Mercredi 9 juillet 2025

JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026  
Séance du 9 juillet 2025

---

## ***Transition écologique :*** **la société civile organisée** **appelle à maintenir le cap**

Résolution du Bureau du Conseil  
économique, social et environnemental  
sur proposition de la commission de  
l'environnement

---

Rapporteurs :  
Albert Ritzenthaler  
et Gilles Vermot Desroches

Question dont le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été saisi par décision de son bureau en date du 17 avril 2025 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au CESE. Le bureau a confié à la commission de l'environnement la préparation d'une résolution *Transition écologique : la société civile organisée appelle à maintenir le cap*. La commission de l'environnement, présidée par M. Sylvain Boucherand, a désigné MM. Albert Ritzenthaler et Gilles Vermot Desroches comme rapporteurs.



# sommaire

## RÉSOLUTION

EXPOSÉ DES MOTIFS	4
RÉSOLUTION	6
Déclarations des groupes	12
Scrutin	26
Annexe	28

# Exposé des motifs

Le CESE l'affirmait en février 2024 dans sa déclaration du Bureau : « *Assumer publiquement aujourd'hui la poursuite d'une transition écologique solidaire et juste, c'est recréer de la confiance et éviter de s'enfoncer toujours plus dans les différentes crises que connaissent et vont connaître notre pays, l'Europe et le reste du monde* »<sup>1</sup>. Alors qu'au niveau mondial ces crises sont aujourd'hui encore plus prégnantes, cette résolution vise à réaffirmer l'engagement du CESE, et des organisations qui le composent, en faveur de la transition écologique.

Le CESE a porté et continue à porter de nombreux avis<sup>2</sup>, très largement adoptés, en faveur de la transition écologique dans les domaines de la santé, de la biodiversité, de l'énergie, de l'eau, des mobilités, de l'alimentation, du travail, de l'emploi, etc. Il a également mis à disposition des acteurs publics plusieurs avis méthodologiques ou structurels sur les stratégies nationales, la planification, l'adaptation, la sobriété, l'évaluation des politiques publiques environnementales, la participation des publics, l'analyse de controverse, etc. Il a organisé plusieurs événements et s'est exprimé au travers d'une déclaration. Ces engagements affirmés par la société civile

organisée représentée au CESE méritent d'être réaffirmés et soutenus, dans un contexte géopolitique instable et lourd de menaces ; ils fixent un cap.

Le contexte géopolitique remet en cause les accords multilatéraux, les règles du commerce mondial et les accords sur le climat signés lors des différentes COP. Les rapports de force priment sur le droit, des conflits armés ont vu le jour sur tous les continents, la vie n'est plus considérée par tous comme une valeur à préserver. La vérité scientifique est ramenée par certains à une opinion comme une autre.

Ce n'est qu'en mettant en place une transition écologique socialement juste que l'on parviendra à garantir sa réussite sur le long terme et à renforcer le soutien déjà existant de la population. Si cela peut expliquer des ajustements de trajectoire, comme dans le cas du Pacte vert<sup>3</sup>, cela ne doit pas signifier une régression et un abandon de l'objectif mais bien un gage de réussite.

C'est d'autant plus nécessaire que des discours populistes remettent en cause la transition écologique, les organisations environnementales et jusqu'à la démocratie. Il convient donc de poursuivre les efforts pour qu'en Europe et en France la place

<sup>1</sup> CESE, *Déclaration du Bureau du CESE sur la transition écologique* (février 2024).

<sup>2</sup> Cf. liste des avis en annexe n°1

<sup>3</sup> CESE, avis *Quel avenir pour le Pacte vert pour l'Europe et ses citoyens ?* (mai 2024).

des enjeux environnementaux dans le débat public soit renforcée et que les citoyens soient pleinement conscients de l'urgence de cette transition écologique.

Car les faits scientifiques demeurent alarmants : les changements globaux s'accroissent et la dette écologique se creuse : 6 des 9 limites planétaires sont déjà franchies, le réchauffement climatique en France est sur une trajectoire de +4°C à la fin du siècle, 80 % des écosystèmes dans l'Union européenne sont dégradés, des seuils d'irréversibilité pourraient rapidement être dépassés. Les conséquences sont connues et documentées : les catastrophes climatiques se multiplient et vont encore s'accroître, la perte de la biodiversité remet en cause les équilibres qui assurent notre existence, etc. Il s'agit d'une crise mais aussi de changements structurels et qui risquent d'être irréversibles sans actions fortes et coordonnées au niveau de toute la planète. Dans le monde comme en France, les victimes sont d'abord les plus fragiles, qu'ils soient pauvres, jeunes ou seniors<sup>4</sup>. La transition écologique doit donc s'articuler avec des mesures de justice sociale.

La société civile organisée représentée au CESE reste profondément attachée à l'objectif d'une transition écologique socialement juste, indispensable pour assurer une meilleure santé et bien-être pour les citoyennes et les citoyens dans un environnement préservé, pour maintenir une vitalité économique, une cohésion sociale et construire des solidarités renouvelées, relever le défi d'innovations utiles pour atteindre ces objectifs. Conscient des arbitrages budgétaires nécessaires au regard de la dette qui pèse sur notre économie, le CESE souligne l'importance des investissements que nous devons aux générations actuelles comme à celles qui nous succèdent. Rappelons qu'environ 50 % de l'économie mondiale repose sur la nature<sup>5</sup> et que 80 % des emplois en France dépendent de la biodiversité dont 10 % directement<sup>6</sup>. Par sa composition, le CESE assume un rôle particulier : celui de confronter les enjeux économiques, sociaux et environnementaux et de trouver les voies d'un projet partagé au service de l'intérêt général. Ce projet doit prendre en compte les besoins pour assurer l'épanouissement de chacune et chacun, dans le respect des limites planétaires.

---

4 En France, les 1 % les plus aisés émettent en moyenne dix fois plus de CO<sub>2</sub> que les 50 % les plus pauvres, selon un rapport de l'ONG Oxfam publié en novembre 2023.

5 Banque mondiale, rapport *Préserver la biodiversité pour préserver notre avenir* (décembre 2022).

6 Institut Inspire, rapport *La biodiversité, une opportunité pour le développement économique et la création d'emplois*, remis au ministre chargé de la transition écologique en 2016.

# Résolution

Le CESE et les organisations qui le composent sont résolus à maintenir le cap de la transition écologique fixé par les engagements internationaux concernant l'empreinte carbone, la restauration de la biodiversité, la lutte contre les pollutions chimiques, etc. Conscients de la nécessité de prendre en compte le contexte géopolitique et ses conséquences économiques, sociales et environnementales, il rappelle **les principes que le CESE défend et qui doivent gouverner les politiques publiques** :

- L'État de droit fonde notre démocratie qui ne se réduit pas aux élections. Elle comprend la séparation des pouvoirs, l'indépendance des organismes scientifiques dont l'expertise est fondée sur la transparence, la démonstration et la production de la preuve, la collégialité et le débat contradictoire. Elle reconnaît et protège la place des acteurs de la société civile dans leur contribution à la construction de l'intérêt général.
- Le modèle économique et social doit permettre de vivre dignement de son travail dans une économie responsable, attractive et compétitive, d'entreprendre et garantir un haut niveau de protection sociale et de solidarité réelles, pour chacune et chacun, dans un cadre de justice sociale.
- La « santé-environnement » telle que définie par l'ONU dans le concept « *One health* » d'approche globale de la santé, doit s'appuyer sur une recherche transversale et partagée misant sur la prévention, qui fasse l'objet d'une politique publique, qui donne un pouvoir d'agir aux collectivités, aux acteurs locaux et aux citoyens.
- La prise en compte du long terme dans les politiques publiques par la planification, les lois de programmation et les stratégies nationales qui doivent dépasser les échéances électorales et assurer de poser le cap et la redevabilité envers les générations à venir.

**Ces principes étant posés, le CESE souhaite insister sur cinq leviers d'action prioritaires** également importants : la responsabilité sociétale, la recherche et l'innovation, la sobriété, la formation et le travail, l'adaptation au changement climatique.

**La responsabilité sociétale est et doit rester** un véritable pilier des stratégies des organisations. Pour le CESE, intégrer pleinement les enjeux de climat, de biodiversité, de sobriété et de justice sociale dans les stratégies de développement des organisations est indispensable.

Cela passe par la co-construction avec toutes les parties prenantes d'indicateurs de suivi et d'évaluation, afin de garantir l'effectivité et l'amélioration continue des démarches de responsabilité sociétale des entreprises, des acteurs publics comme, plus généralement, des organisations (RSE/RSO). Ces ambitions doivent être maintenues : elles portent des valeurs universelles de respect des droits humains. Elles constituent un avantage compétitif et vertueux dans tous les secteurs d'activité, en agissant pour que soient surmontées les distorsions de concurrence, *via* notamment le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) ou des « clauses miroirs sectorielles » stipulées dans les accords commerciaux. Ces indicateurs sont également indispensables pour orienter les aides publiques vers les entreprises respectant des engagements sociaux et environnementaux ambitieux, assurant ainsi une utilisation plus responsable des fonds publics<sup>7</sup>. Il est donc indispensable que les obligations en la matière soient partagées *a minima* au niveau européen, et la France doit s'y engager, et être appliquées dans les mêmes délais par les États membres. Les règles de transposition des directives en Europe doivent être ainsi améliorées. Les directives européennes<sup>8</sup> fournissent donc un cadre structurant qu'il est impératif de consolider, d'améliorer et d'adapter.

**La recherche et l'innovation** doivent poursuivre leur réorientation afin de répondre aux défis de soutenabilité. Le CESE insiste sur la nécessité d'orienter les efforts de R&D vers l'innovation qui jouera un rôle clé, la consommation durable et l'évaluation des impacts environnementaux<sup>9</sup>. Sans vouloir brider la recherche, le CESE alerte toutefois sur les risques de nouvelles technologies et appelle à mener des études approfondies sur leurs impacts et conséquences sociales, environnementales et éthiques. Il plaide pour un meilleur équilibre avec les innovations frugales en énergie et/ou matière, les approches fondées sur la nature et les expérimentations locales. Il invite à mieux réfléchir aux enjeux d'adoption des solutions nouvelles plus compatibles avec les nécessités des transitions. Une gouvernance plus ouverte, fondée sur le débat contradictoire et l'expertise collective, contribue à construire une innovation au service des transitions. Enfin, une articulation plus claire entre besoins sociaux, science et industrie est indispensable pour construire une mobilisation qui transforme les emplois, crée de la valeur et convainc les citoyens.

---

7 Cf. notamment CESE avis *Ambition et leviers pour une autonomie stratégique de l'Union européenne dans le domaine économique* (septembre 2022).

8 Cf. par exemple celles sur la taxonomie, sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) et sur le devoir de vigilance des entreprises (CS3D).

9 CESE, avis *Les attentes et les enjeux sociétaux liés aux nouvelles techniques génomiques* (mai 2023) ; *Impacts de l'intelligence artificielle : risques et opportunités pour l'environnement* (septembre 2024) ; *Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) en France face aux changements climatiques ?* (avril 2023) ; *Quels besoins de gouvernance pour les différents usages de la biomasse ?* (mai 2023) ; *Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage – conjuguer performance et confiance au service de l'environnement et de l'humain* (juin 2023) ; *Consommation durable, favoriser une économie de la sobriété pour passer de la prise de conscience aux actes* (juillet 2023) ; analyse de controverse *Transition écologique : croissance vs décroissance : de quoi parle-t-on ?* (novembre 2024).

**La sobriété** ne doit pas être une contrainte pour être accueillie comme un nouveau cap collectif et désirable<sup>10</sup>. Le CESE affirme qu'elle ne peut se réduire à une baisse individuelle de consommation, mais suppose une réorientation profonde de nos usages, des infrastructures et normes sociales, dans le respect des limites planétaires. Le CESE recommande de soutenir les économies du réemploi, de la réparation, des communs, et de valoriser les usages sobres (logement, alimentation, mobilité, numérique). Il insiste sur la nécessité de coconstruire ces politiques avec les citoyens et les organisations en garantissant un accompagnement social adapté. Une sobriété juste, concertée et assumée peut devenir un moteur de transformation.

**La formation et le travail** conditionnent la réussite de la planification écologique. Le CESE rappelle que tous les secteurs sont concernés : au-delà des seuls métiers « verts »<sup>11</sup> c'est l'ensemble des métiers et des modes de consommations qui sont à réinventer, comme par exemple la promotion de l'économie de la fonctionnalité et l'économie circulaire. Il appelle à structurer une stratégie nationale des compétences, coconstruite avec les branches professionnelles, les acteurs associatifs, les partenaires sociaux et les régions. Il s'agit

là d'investir massivement dans la formation tant initiale que continue. Anticiper les besoins en compétences transversales (autonomie, créativité, travail en équipe et innovation) à tous les niveaux de qualification doit devenir un volet central des politiques économiques et industrielles. Cela implique aussi de fidéliser les travailleurs et travailleuses dans les emplois et donc d'assurer la qualité des emplois et du travail.

**L'adaptation au changement climatique** doit devenir une priorité pleinement intégrée aux politiques territoriales<sup>12</sup>. Le CESE alerte sur l'insuffisance des actions engagées face au risque d'emballlement climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Il appelle à ancrer localement les stratégies d'adaptation (eau, climat, nature, air), avec des financements durables comme le Fonds vert et une gouvernance partagée entre collectivités, entreprises et citoyens. Il souligne l'importance de la concertation et de l'analyse des controverses pour favoriser l'acceptabilité sociale des mesures contribuant à la réussite de la transition climatique. Concernant la restauration de la nature, il plaide pour une planification ambitieuse, l'usage d'outils fonciers adaptés et une meilleure reconnaissance des bénéfices pour la société.

<sup>10</sup> CESE, avis *Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?* (janvier 2023)

<sup>11</sup> CESE, avis *Mobiliser les acteurs de l'emploi pour réussir la planification écologique* (mai 2024) ; *Face au changement climatique, accélérer une adaptation systémique et juste* (novembre 2023).

<sup>12</sup> CESE, avis *Face au changement climatique, accélérer une adaptation systémique et juste* (novembre 2023) ; *Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?* (mars 2022) ; *Restauration de la nature : face à l'urgence, donnons l'envie d'agir* (janvier 2025)

Garder le cap de la transition écologique suppose aussi de **conforter la méthode**

Si la planification écologique engagée permet de définir un cap, de répartir les efforts et de mesurer les avancées, sa mise en œuvre repose entièrement sur **l'association des parties prenantes à l'échelon de proximité**. La mobilisation des acteurs sur le territoire conditionne l'atteinte des objectifs, à la fois dans la prise de décision concrète et dans la mise en œuvre<sup>13</sup>. C'est pourquoi le CESE appelle à renforcer le rôle et l'assise démocratique des Conférences des parties (COP) régionales, initiées en novembre 2023 par le secrétariat général à la planification écologique (SGPE). Ces COP sont co-animées par les préfets et présidents de région et mobilisent l'ensemble des collectivités territoriales, des services de l'État, ainsi que les représentants des secteurs économiques et associatifs, mais de manière inégale selon les territoires. D'une part, afin de co-construire des solutions qui leur permettent de combiner performance économique et respect de normes hautes en termes social et environnemental, les entreprises et acteurs publics auront à cœur de s'appuyer sur le dialogue social et d'échanger avec leurs parties prenantes. La transition écologique constitue une opportunité pour les filières et les entreprises qui sauront faire évoluer leur modèle d'affaires. L'objectif est de tenir compte à la fois des attentes renforcées de leurs financeurs et donneurs d'ordre en termes de durabilité, des exigences de la part de leurs salariés

et candidats au recrutement<sup>14</sup> ainsi que des charges fluctuantes et en hausse liées aux matières premières<sup>15</sup>. Elle constitue également une opportunité pour l'ancrage des activités et des emplois dans les territoires. D'autre part, la participation des publics impactés par les décisions publiques ou qui en sont les destinataires doit être recherchée tout comme l'impératif d'un État tout autant exemplaire que régulateur. Le renforcement de la démocratie environnementale, au stade de la définition, de la mise en œuvre et du bilan des actions garantira une meilleure qualité des décisions et une plus grande adhésion démocratique<sup>16</sup>. Sur tous ces points, des avancées sont déjà notables : par exemple, les filières économiques ont proposé leurs propres feuilles de route de décarbonation et le CESE a montré comment des propriétaires privés, soutenus par des associations et les pouvoirs publics, pouvaient restaurer de la biodiversité<sup>17</sup>. Cette mobilisation des parties prenantes à l'échelon de proximité doit être accélérée.

Un autre outil de méthode efficace est **l'évaluation des politiques publiques environnementales**. Il importe de convaincre les décideurs que l'évaluation, trop souvent regardée comme une contrainte ou un risque, fait partie du fonctionnement démocratique et conditionne l'amélioration continue des dispositifs. En valorisant ce qui est réussi et en corrigeant ce qui doit l'être, en mettant aussi en évidence le bénéfice des politiques environnementales par rapport

13 CESE, avis *Face au changement climatique, accélérer une adaptation systémique et juste* (novembre 2023) ; *Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?* (mars 2022).

14 CESE, avis *Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail pour réussir la planification écologique* (mai 2024).

15 CESE, étude d'analyse de controverse *Transition écologique : croissance vs décroissance, de quoi parle-t-on ?* (novembre 2024)

16 CESE, avis *La participation du public aux décisions impactant l'environnement* (en cours d'élaboration).

17 CESE, avis *Restauration de la nature : face à l'urgence, donnons l'envie d'agir* (janvier 2025)

à l'inaction, elle renforcera leur acceptabilité<sup>18</sup>.

Le CESE plaide, sur plusieurs sujets, pour une coopération accrue entre les acteurs et une meilleure visibilité des aides et soutiens existants au niveau local. Mais l'argument des « lourdeurs administratives » ne doit pas conduire à remettre en cause des normes de fond portant par exemple sur les émissions industrielles ou l'utilisation des plastiques et de produits nocifs.

Le CESE estime que si les négociations actuelles au sein de l'Union européenne, notamment sur la CSRD et la CS3D, peuvent permettre d'améliorer le rapportage, elles ne doivent pas porter atteinte à l'ambition même de cette réglementation.

Plus globalement, **la simplification des procédures peut se justifier mais elle ne doit pas se traduire par une régression des exigences environnementales et sociales, aux niveaux français et européen.**

---

<sup>18</sup> CESE, avis *L'évaluation des politiques publiques environnementales : un pilier démocratique à consolider* (juin 2025).



## Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Vous connaissez l'histoire de la grenouille dans une casserole ?

On allume le feu, elle se sent bien. la température monte, elle a un peu chaud. Et quand elle réalise que c'est trop chaud, il est déjà trop tard.

Certes, nous ne sommes pas des grenouilles, n'en déplaise à nos amis anglais. Mais ne serions-nous pas dans cette attitude qui consiste à regarder ailleurs ou à repousser sans cesse les efforts à plus tard.

Penser que l'on pourra redresser la trajectoire à la dernière minute relève d'une illusion aussi dangereuse que trompeuse.

Nous devons agir, maintenant. Avec ambition, avec innovation, avec courage, et avec lucidité. Cela suppose d'assumer collectivement des choix forts, de consentir à des efforts partagés, d'investir massivement dans les transformations nécessaires.

Cet objectif ne pourra être atteint sans y intégrer pleinement la justice sociale et environnementale pour que l'ensemble de la population puisse adhérer à ces évolutions majeures.

Pour changer de modèle, nous devons changer de méthode en associant les citoyens, les territoires, les entreprises et les acteurs sociaux à la définition et à la mise en œuvre des solutions.

Mais l'immobilisme reste notre frein principal. Il naît de la peur du changement, de l'attachement à des modèles anciens et rassurants, mais désormais inefficaces. Il se

nourrit de normes rigides, de silos administratifs, de logiques court-termistes. En refusant de bouger, nous nous privons non seulement d'innovation, mais aussi d'adaptabilité et de résilience.

Alors sortons de la casserole, osons enfin quitter les sentiers battus, remettre en question ce qui ne fonctionne plus, construire et expérimenter ensemble des réponses concrètes sur le terrain.

Vous le savez : Agir autrement, c'est notre conviction.

Préserver l'avenir, c'est notre responsabilité.

Ne pas renoncer à l'ambition écologique, c'est notre devoir envers les générations futures.

Nous avons voté ce texte.

## Agriculture

La transition écologique est un investissement indispensable de notre société pour garantir son avenir.

Les membres du groupe de l'agriculture en sont convaincus et s'y sont déjà engagés. Ils sont pleinement conscients du défi du réchauffement climatique. Chasseurs, forestiers et agriculteurs savent qu'un milieu rural riche en diversité faunistique et floristique sera plus à même de s'adapter au changement climatique, aux sécheresses, aux inondations, aux tempêtes de grêle, aux invasions d'insecte. Ils ont démontré, depuis des années, leur capacité à s'adapter aux exigences environnementales et aux contraintes du changement climatique. Ils ont pu former les professionnels et transformer une

partie des métiers. Ils sont également apporteurs de solutions pour faciliter les restaurations et les transitions nécessaires.

Le groupe a apprécié que des nuances soient apportées au texte de la résolution pour prendre en compte, notamment, les conditions d'acceptabilité de la transition, tant par les citoyens que par les acteurs économiques. C'est dans un environnement favorable, pourvoyeur d'un accompagnement pérenne, tant sur le plan social qu'économique, que l'on pourra gagner la confiance et s'assurer de l'implication de tous.

Il est parfois nécessaire de modifier la réglementation et ajuster les trajectoires prévues au départ. Ces ajustements ne doivent pas être confondus avec des régressions environnementales mais bien être considérés comme une chance de réussite supplémentaire sur le long terme. Le groupe de l'agriculture apprécie que cette considération ait été intégrée au texte.

Par ailleurs, le groupe a insisté pour que la transition soit envisagée d'une manière globale. Notre pays fait partie d'un cadre européen et mondial. Le dumping environnemental est une réalité. Il est donc indispensable d'agir pour que soient surmontées les distorsions de concurrence.

Le groupe a voté pour.

## **Alternatives sociales et écologiques**

Hier, l'Assemblée nationale a définitivement adopté la loi Duplomb. Usage accru de pesticides, élevages industriels, mégabassines... A rebours de l'indispensable transition agroécologique, cette loi met en danger la santé de toutes et tous, à commencer par celles de nos paysannes et de nos paysans,

et menace la biodiversité, notamment les pollinisateurs essentiels à notre agriculture.

Et, comme nous l'avons rappelé lors de notre minute d'actualité du 11 juin dernier, ce n'est pas un cas isolé : suppression des ZFE sans alternatives, remise en cause du Zéro Artificialisation Nette, réouverture du chantier écocidaire de l'A69... On sacrifie l'avenir au nom d'une vision court-termiste où la compétitivité et le profit priment sur le vivant.

Dans ce contexte, nous, la société civile organisée rassemblée au sein du CESE, devons incarner une boussole démocratique pour une transition juste et ambitieuse au service des générations présentes et à venir.

Oui, notre groupe aurait souhaité que cette résolution aille plus loin sur la sobriété, qu'elle parle plus fort des inégalités environnementales et des pollutions qui frappent d'abord les plus précaires, qu'elle s'émancipe davantage des mirages de la croissance verte et du dogme technosolutionniste. Mais dans ce climat de reculs environnementaux successifs, elle envoie un signal clair : la société civile fait bloc et appelle à garder le cap de la transition.

Notre groupe a voté Pour.

## **Artisanat et Professions libérales**

Il y a quinze jours, une nouvelle étude émanant de scientifiques mondialement reconnus tirait le signal d'alarme sur l'insuffisance des actions menées – tous pays confondus - pour lutter contre le changement climatique, tout en insistant sur l'urgence à se ressaisir.

Au même moment, la canicule s'abattait sur notre pays et Météo France nous rappelait que ces vagues de chaleur sont désormais de plus en plus précoces et

plus longues ces dernières années, avec un risque fort d'aggravation d'ici 2050.

Malgré ces éléments objectifs, scientifiquement mesurés, mais aussi très concrets, de plus en plus de voix s'élèvent pour les minimiser et les restreindre ou même renoncer à l'ambition de lutte contre le changement climatique, à l'instar des Etats-Unis.

Certains pays européens opposent transition écologique et compétitivité et des reculs s'observent aussi en France, notamment à travers les débats parlementaires ou encore les réductions budgétaires comme sur l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements.

Dans ce contexte, notre groupe salue la démarche soutenue par la Résolution qui vise à réaffirmer l'impérieuse nécessité de maintenir le cap et l'ambition en faveur de la transition écologique. Nous sommes convaincus qu'investir dans l'adaptation et la transition est un gage de résilience et de compétitivité, y compris pour les TPE.

Pour autant, il nous semble crucial d'améliorer l'acceptabilité et la faisabilité d'un certain nombre de politiques environnementales. Mieux entendre les demandes de simplification des TPE-PME, ou encore les difficultés spécifiques à certains territoires ou à certains ménages, est une nécessité. L'évaluation des politiques environnementales – par des études d'impact en amont comme en aval – doit être pleinement actionnée en ce sens, comme l'a préconisé le CESE dans un récent avis.

Les risques de distorsions de concurrence doivent aussi être mieux pris en compte pour favoriser l'acceptabilité des politiques environnementales et l'engagement des parties prenantes. Au niveau national, en évitant les surtranspositions et au niveau européen, en protégeant mieux les entreprises européennes face à leurs concurrents des pays tiers, notamment par des clauses miroir dans tous les accords commerciaux afin de faire respecter nos normes par les acteurs étrangers.

Enfin, nous voulons insister sur l'importance de la lisibilité et de la stabilité des politiques publiques environnementales en rappelant que les « stop and go » sont toujours déstabilisants, démobilisateurs et donc contreproductifs.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté en faveur de cette Résolution.

## Associations

« Ecologie punitive », « écoterrorisme » « normes administratives complexes illisibles et surtransposées » « trop cher ! et les contraintes budgétaires alors ! » : le débat public, politique et médiatique s'attaque de plus en plus violemment aux normes environnementales et aux militants environnementaux. L'objectif est clair : faire de ces mesures environnementales le bouc-émissaire, justifier les coupes budgétaires des crédits alloués à l'écologie et ne pas bousculer les plus privilégiés. Dans l'Antiquité, une coutume aussi cruelle que stupide consistait à tuer le messager qui apportait une mauvaise nouvelle.

Cette résolution portée par notre assemblée dans ce contexte d'hostilité est une véritable bouffée d'oxygène face aux réalités actuelles, dont les conséquences devraient nous inciter à agir dès à présent. Les canicules sont de plus en plus précoces, suffoquantes et fragilisent, entre autres, la santé des personnes les plus vulnérables. Des territoires sont plus durement frappés que d'autres, comme l'a récemment étudié notre Assemblée, tout comme les personnes en situation de grande pauvreté, les moins responsables du dérèglement climatique et qui en sont pourtant les premières victimes. Les polluants menacent directement la santé et la vie, végétale, animale et humaine et nous privent de possibilités d'adaptation.

A travers ce projet de résolution, le CESE réaffirme cinq leviers d'action transversaux auxquels notre groupe souscrit. Plus précisément, la participation citoyenne est essentielle pour construire collectivement des mesures, pour tenir compte des besoins des habitantes et habitants, du respect de la dignité de tous et toutes, et des spécificités des territoires.

Enfin, pour notre groupe, « garder le cap » comme y invite le titre de cette résolution, c'est aussi rappeler que la transition écologique vise à une société plus vertueuse, plus juste et égalitaire. Il est impératif de transformer profondément nos modèles productifs, notre rapport à la productivité et la lucrativité.

Tout au long de cette mandature, notre Assemblée a incarné une voix courageuse pour proposer des réformes auprès de pouvoirs publics, et dans tous secteurs : le logement, le travail, l'IA, l'économie ou encore la santé. C'est peut-être pour cette raison que certains s'acharnent à la discréditer par des procès en inutilité.

## CFDT - Santé & citoyenneté

Souvenons-nous, avril 2013, effondrement du Rana Plaza, plus de 1.000 morts. La prise de conscience brutale que notre consommation effrénée non seulement pollue et épuise les ressources naturelles, mais aussi encourage l'exploitation des êtres humains.

C'est clair, il faut s'intéresser à la chaîne de valeur. En France, la mobilisation de représentants de la société civile et en particulier, de syndicats et d'acteurs de l'économie sociale et solidaire aboutit au printemps 2017 à la loi sur le devoir de vigilance.

Souvenons-nous, décembre 2015, ratification de l'accord de Paris par près de 200 États. Premier accord juridiquement contraignant en la matière, il fixe l'objectif commun, quasi universel, de contenir le réchauffement climatique à + 1,5 degré, autour de trois axes : atténuation, adaptation, financement.

L'enthousiasme est général, c'est clair, il y a urgence à agir.

Dix ans après, fin juin 2025, au Portugal, en Espagne, en Italie comme en France, le thermomètre atteint durant plusieurs jours 40°. À travers le pays plus de 2 000 établissements scolaires surchauffés ne peuvent accueillir les élèves, au ministère de l'éducation nationale le report des épreuves du baccalauréat est envisagé. Les épisodes de canicule, comme les inondations catastrophiques, sont de plus en plus fréquents et intenses sur tous les continents. L'accord de Paris ne sera pas respecté, les scénarios les plus pessimistes se profilent.

Pendant ce temps, un peu partout dans le monde, certains représentants politiques ou d'intérêts contestent la nécessité d'agir contre le réchauffement climatique, nient la réalité voire rêvent de l'interdire. Ils souhaitent simplifier, alléger, différer, abandonner...

D'abord sidérée par ce qui dépasse la fiction orwellienne, la société civile organisée que nous représentons ici se devait d'exprimer sa volonté de garder le cap de la transition écologique juste.

Pour nos groupes, la question n'est plus depuis longtemps « qui aurait pu prédire ? », mais bien « qui peut encore ignorer – ou feindre d'ignorer – ce qui a été dit, expliqué, documenté de longue date et que les faits et les chiffres démontrent ; qui peut encore sans vergogne laisser les problèmes s'amplifier et reporter une facture de plus en plus lourde sur les générations futures ? »

C'est pourquoi bien évidemment nous soutenons sans réserve cette résolution du CESE qui vient en appui de nombre d'avis ou travaux votés ces dernières années sur les divers domaines qui influent sur, ou subissent, le réchauffement climatique (biodiversité, santé, eau, consommation, travail, emploi...).

Oui, il faut garder le cap de la transition écologique et s'appuyer sur les 5 leviers identifiés :

- **La responsabilité sociétale** des entreprises et organisations a minima à l'échelle européenne, en défendant un modèle économique qui réduit l'empreinte carbone, assure la biodiversité, et permet de vivre dignement de son travail avec un haut niveau de protection sociale ;
- **La recherche et l'innovation** orientées vers des solutions compatibles avec les enjeux de transitions, la réduction des impacts environnementaux et la santé-environnement dans le concept one health ; il y a surtout

avant tout l'enjeu à se concentrer sur le déploiement de filières s'appuyant sur des solutions technologiques matures et offrant des opportunités d'emplois déjà identifiées ;

- **La sobriété** comme moteur de transformation de nos modes de production et de consommation, avec l'accompagnement social adapté ;
- **La formation et le travail** dans une stratégie concertée avec les branches professionnelles, les acteurs associatifs, les partenaires sociaux, les régions afin d'anticiper les conversions nécessaires ;
- **L'adaptation au changement climatique** qui doit devenir une réelle priorité dans les territoires.

Tout cela passe par un effort permanent de concertation, d'association des parties prenantes, de dialogue, de co-construction et d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre.

C'est bien ici et maintenant qu'il faut agir et il y a urgence.

## CFE-CGC

Depuis de nombreuses années, la CFE-CGC s'engage activement en faveur du développement durable, de la responsabilité sociétale et de la transition écologique. Elle participe notamment aux travaux du Comité National Biodiversité (CNB), du Conseil National de la Transition Écologique (CNTE), de la plateforme RSE de France Stratégie, ainsi qu'à la Commission de l'Économie du développement durable du Ministère de la Transition

Écologique. Par ailleurs, la CFE-CGC est adhérente, depuis février 2018, au Global Compact des Nations Unies, réaffirmant ainsi son attachement au respect des normes internationales du travail et de l'environnement.

La CFE-CGC affirme avec force son engagement en faveur de valeurs sociales et environnementales qui garantiront aux générations futures une société respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et des droits sociaux.

La transition écologique est un enjeu majeur qui requiert une véritable planification écologique et la mobilisation de l'ensemble des acteurs : pouvoirs publics, entreprises, salariés, syndicats, experts... Si les impacts précis sur l'emploi restent encore difficiles à évaluer, il est d'ores et déjà certain que le monde du travail sera profondément transformé.

Dans ce contexte, il est impératif que les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, à tous les niveaux, national, territorial, sectoriel et en entreprise, disposent d'outils efficaces d'anticipation afin d'engager les bonnes actions, au bon moment et au bon endroit. Une telle transformation ne pourra réussir sans un dialogue social de qualité. À défaut, elle pourrait engendrer de fortes tensions sociales.

La CFE-CGC rappelle également l'importance de former les membres du Comité Social et Économique aux enjeux de la transition écologique, et de garantir leur information et leur consultation systématique sur ces sujets.

Enfin, il est essentiel d'intégrer pleinement les enjeux de durabilité et de soutenabilité dans le dialogue social. Pour cela, notre groupe propose trois pistes complémentaires :

- La création de commissions de développement durable dans les entreprises, par des accords

d'entreprise, afin d'intégrer ces dimensions dans les discussions sociales et stratégiques ;

- Rendre la Base de Données Sociales et Économiques (BDSE) réellement opérationnelle, en y intégrant des indicateurs clairs et suivis sur les volets sociaux, économiques et environnementaux, pour permettre un dialogue éclairé et informé ;
- Un meilleur financement de la recherche sur les sujets liés à la transition écologique et un accompagnement renforcé vers la décarbonation.

Le groupe CFE-CGC salue donc cette résolution et lui apporte son soutien.

## CFTC

Devant l'instabilité chronique du monde et les fluctuations des boussoles politiques, le CESE, quant à lui, garde son cap : faire advenir une transition écologique aussi juste que possible sans compromettre l'objectif initial, à savoir l'adaptation de notre société et de notre économie à l'érosion de la biodiversité et au dérèglement climatique. Il faut garder le cap car ces réalités sont intangibles et leurs conséquences sont tragiquement concrètes pour notre entourage, pour nos concitoyens et surtout pour nos travailleurs soumis ces derniers jours à une chaleur écrasante, parfois même mortelle.

Poursuivre la transition écologique, c'est donc préserver la vie, toutes les vies dans un souci d'humanité vis-à-vis des plus fragiles et des plus vulnérables. Ceux dont la précarité matérielle empêche de se protéger des aléas, ceux dont les emplois disparaîtront à cause de l'épuisement des ressources naturelles ou encore ceux qui devront abandonner leur lieu de vie devenu progressivement

inhabitable. Ce n'est pas nouveau mais c'est limpide : la transition écologique ne peut exister sans justice sociale car elle doit avant tout faire la démonstration de sa capacité à réparer et à protéger pour fonder toute sa légitimité.

Une légitimité démocratique avec un dialogue social conviant toutes les parties prenantes à la planification écologique, de la décision à la mise en œuvre. Une légitimité basée sur l'efficacité de l'action publique grâce à une méthode rigoureuse et transparente d'évaluation des politiques environnementales. Enfin, une légitimité économique qui suppose de rechercher systématiquement un chemin pour conjuguer transition avec croissance et emploi. La CFTC est convaincue que pour ne pas sacrifier l'avenir au présent, il faut d'abord réconcilier le présent avec l'écologie et démontrer que tous les efforts d'aujourd'hui bénéficieront aux générations actuelles comme futures.

La CFTC remercie les rapporteurs et a voté en faveur de la résolution.

## CGT

Lire dans le rapport Labaronne que nous accordons une trop grande place aux enjeux environnementaux est inquiétant. Il témoigne de postures politiques dangereuses niant l'urgence d'agir pour faire face à l'urgence climatique.

Les faits sont pourtant là, implacables, rappelé par le Haut Conseil pour le Climat.

Des inondations meurtrières de Valence en Espagne à celles survenues ces derniers jours au Texas, chaque catastrophe invite à changer de cap.

La résolution rappelle l'importance de la démocratie citoyenne pour tenir compte des besoins des populations et construire un nouveau modèle de société pérenne.

Elle rappelle aussi que la transition écologique doit s'articuler avec des mesures de justice sociale. Les dernières statistiques de l'Insee montrent que la pauvreté s'amplifie et que les inégalités se creusent. Or les plus fragiles - précaires, femmes, jeunes - sont les premières victimes et les travailleurs paieront également le prix fort. Le constat est mondial et la situation alimente les migrations économiques et climatiques, face auxquelles la fermeture des frontières est un non-sens.

Face à cette réalité, l'inaction ou les reculs ne sont plus de mise. Les politiques publiques doivent être renforcées et non affaiblies : Il faut accélérer la décarbonation de l'économie, investir massivement dans les énergies renouvelables, soutenir la sobriété énergétique et garantir une transition juste pour les salarié.es, les populations et les territoires. Cela implique des choix clairs : conditionner les aides publiques à des engagements sociaux et environnementaux, sécuriser les parcours professionnels, et faire de la justice sociale le cœur de la transition.

La CGT appelle à faire de la lutte contre le dérèglement climatique et de la recherche de la justice sociale la boussole des politiques publiques et des prochains budgets de l'Etat. A ce titre, le CESE comme les CESER, sont des atouts précieux pour faire vivre la démocratie citoyenne et éclairer les décisions publiques.

Le groupe CGT a voté cette résolution.

## CGT-FO

Dans un monde de plus en plus instable et divisé, où beaucoup voient le repli sur soi comme une solution, les enjeux de la transition écologique deviennent de moins en moins prégnants pour les décideurs. Ils peuvent même être vus comme des obstacles à la compétitivité. Ce tournant prend de l'ampleur et risque de remettre en cause l'ambition d'aller vers un monde plus respectueux de l'environnement et inscrit dans une transition socialement juste.

Le CESE souhaite par cette résolution rappeler l'importance et la nécessité de mobiliser l'ensemble de la société pour agir en faveur de cette ambition. Il ne faut donc pas laisser les discours fatalistes prendre le dessus. Eux qui sèment le doute et remettent en cause y compris les savoirs scientifiques. Au contraire il faut mobiliser, remobiliser, agir au plus près des populations, donner encore plus de force à l'action publique et renforcer la participation de toutes et tous à cette ambition.

Le groupe FO s'inscrit bien sûr dans cette volonté de garder le cap de la transition écologique. Il faut repenser notre économie et faire de sa nécessaire adaptation aux changements climatiques et aux crises environnementales une opportunité créatrice de nouveaux métiers et de nouvelles activités. La recherche et l'innovation doivent jouer leur rôle et bénéficier des investissements nécessaires aussi bien public que privé. Le R&D doit aider à trouver de nouvelles solutions, et à développer des produits mieux adaptés à la préservation de l'environnement et de la santé humaine.

Quand 80% des emplois en France dépendent déjà de la biodiversité, il est également important de mobiliser notre système d'éducation et de formation pour

répondre aux enjeux des transitions. En effet, la formation initiale et continue est un levier pour développer de nouveaux savoirs et compétences, correspondant aux besoins futurs du marché du travail. Cette nécessaire adaptation doit toutefois tenir compte des choix des personnes et des possibilités de mobilités professionnelles et d'accès à des secteurs d'activité plus variés, notamment pour les femmes.

Enfin pour le groupe FO la nécessaire transition écologique doit servir d'opportunité pour développer les emplois sur le territoire avec un modèle économique garant d'un haut niveau de protection sociale et respectueux des normes environnementales.

Le groupe FO appelle donc à garder le cap et a voté en faveur de cette résolution.

## Entreprises

S'inscrire dans une dynamique constructive pour accompagner la transition écologique, le groupe Entreprises y souscrit pleinement ! Les entreprises françaises et européennes sont résolument engagées dans cette voie tout en assumant l'impératif indispensable de compétitivité qu'elle peut d'ailleurs favoriser

En saluant les objectifs de cette résolution et la qualité du travail des rapporteurs, le groupe Entreprises souhaite en souligner quelques principes essentiels :

- Ce texte met en valeur l'importance de la formation et du travail comme facteur de réussite. C'est primordial car s'il existe un potentiel de création d'emplois, cela se traduit aussi par une évolution et une adaptation des métiers existants. Le groupe Entreprises insiste sur la nécessaire coordination entre

acteurs publics et privés et sur le renforcement de l'orientation des jeunes vers les métiers de la transition, tout en facilitant les parcours de reconversions professionnelles. Dans ce cadre, une refonte des formations doit être réalisée.

- De même, l'accent est mis sur la recherche et l'innovation. C'est indispensable. Le groupe Entreprises appelle à équilibrer les investissements entre technologies de rupture et solutions sobres. De plus les entreprises innovantes investissent beaucoup de capitaux en recherche et développement : de ce fait l'accès aux financements est crucial afin de soutenir ces innovations. Il faut permettre aux entreprises qui souhaitent attirer des financements verts spécifiques ou émettre des obligations vertes européennes, d'utiliser la taxonomie européenne de manière volontaire.
- Les entreprises ont besoin de visibilité et de stabilité pour s'engager sur les marchés liés à la transition écologique et transformer leurs business models. Il faut recentrer le reporting de durabilité sur l'essentiel, afin qu'il puisse être utilisé par les dirigeants des entreprises et les investisseurs pour piloter et financer leur transition. Il faut décider de prolonger l'octroi de quotas gratuits de CO<sub>2</sub> au-delà de la trajectoire actuelle, au risque sinon d'accélérer des fuites de carbone et de détruire la compétitivité de l'industrie.

- Il faut garantir un accès compétitif à l'énergie et pousser l'électrification.

Soulignons une conviction : réussir la décarbonation avec un objectif de réduction nette des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 90 % d'ici 2040 en Europe implique de privilégier un plan de compétitivité. Achever le marché unique pour éliminer les barrières intra-européennes qui fragmentent le potentiel économique, moderniser la politique de concurrence, soutenir le virage numérique du continent, mobiliser massivement les investissements privés et publics au service de la transformation de l'Europe doivent être des priorités. La transition écologique nécessaire ne peut et ne pourra se réaliser à l'encontre des intérêts des Européens, aussi bien sur le plan économique que social.

Le groupe Entreprises vote favorablement cet avis.

## Environnement et nature

Loi Duplomb. Appel à abandonner le financement des ENR au profit du seul nucléaire. Droit de l'environnement sacrifié sur l'autel d'un « choc de simplification ». Détricotage de l'évaluation environnementale. Offensive contre le Pacte Vert. Surveillance et pénalisation de la militance environnementale. Présomption de « non-intentionnalité » des atteintes à l'environnement. Proposition de raboter les réductions fiscales pour les dons aux associations. Tentative de museler le débat public pour accélérer les projets industriels.

Nous sommes au cœur de la pire régression de ce que nous pensions être des « acquis environnementaux ». Plutôt que de s'affirmer en leader dans une vision de long terme, la France semble préférer se laisser dériver dans le courant d'un multilatéralisme qui défaille. Au point que certains reprochent désormais au CESE de trop parler d'environnement !

Ne nous trompons pas sur ce qui est en train de se passer : L'environnement est en première ligne de l'impératif démocratique. S'il ploie, s'il s'effondre en tant qu'objet de politique publique, ce sont les libertés fondamentales qui seront les prochaines cibles sur la liste de la grande régression.

A vrai dire, ce processus est déjà prévu. Certains travaillent à sa planification en prévoyant le financement de réseaux réactionnaires, en pesant sur les médias et en contestant la méthode et les résultats scientifiques sur tous les fronts, des réseaux sociaux aux chambres délibératives en passant par les territoires.

Aussi, il est fondamental que cette résolution rappelle que l'indépendance des organismes scientifiques, comme le débat contradictoire, sont constituant de l'Etat de droit. A l'heure où la France est promise à un réchauffement de +4°, dont les impacts sur notre modèle économique et social sont effroyables, il est fondamental aussi que cette résolution rappelle l'impératif de tenir bon sur la planification écologique, sur la sobriété et sur les investissements d'avenir. Il est fondamental enfin qu'elle rappelle le fait que la perte de biodiversité menace 80 % de nos emplois.

Nous remercions les rapporteurs qui ont su trouver le ton juste pour cette résolution, celui de la gravité qui convient aux circonstances.

## Familles

Tracer la voie pour un nouvel élan de l'action publique avec toutes les parties prenantes : tel est l'objet de la présente résolution, qui met en avant 5 leviers d'action pour rechercher une harmonie sociale et environnementale en maintenant le cap vers un avenir soutenable et souhaitable.

Notre groupe retient plus particulièrement trois de ces leviers d'action qui impactent et impliquent familles et enfants.

Tout d'abord, la Recherche et l'Innovation : santé, alimentation, énergie, mobilités, habitat, communications, éducation, culture, autant de domaines dont l'évolution s'appuie sur le résultat des travaux de Recherche qui doivent s'inscrire dans le cadre d'un dialogue permanent entre Science et Société.

Ensuite la Sobriété : les familles sont au premier rang pour une mobilisation collective car l'éducation est essentielle pour accélérer le passage d'une société de surconsommation à une société plus responsable. Par ailleurs stimuler l'éco-conception, encourager une plus grande réparabilité des produits pour réduire l'obsolescence programmée, développer le réemploi et l'économie circulaire sont autant de démarches à conforter pour relever le défi de la sobriété.

Enfin, l'Adaptation au changement climatique : l'augmentation de la fréquence et de l'intensité d'événements climatiques extrêmes interdit définitivement l'inaction et impose une démarche concertée avec toutes et tous. Le groupe Familles a adopté la résolution.

## Non-Inscrits

Face à l'accélération des crises environnementales, sociales et géopolitiques, le Conseil économique, social et environnemental réaffirme une conviction claire : il est impératif de maintenir le cap d'une transition écologique juste et solidaire.

Ce n'est pas un choix idéologique. C'est une nécessité à laquelle nous devons tous et toutes contribuer.

Nos écosystèmes s'effondrent. Et comme toujours, ce sont les plus fragiles qui sont les plus durement touchés. Mais cette transition ne pourra réussir sans justice sociale.

Elle suppose une économie qui permette à chacun de vivre dignement de son travail, une démocratie fondée sur la transparence scientifique et le débat, et une mobilisation de tous les territoires.

Le CESE identifie cinq leviers prioritaires : la responsabilité sociétale des organisations, l'innovation orientée vers la durabilité, la sobriété collective, la formation aux métiers de demain, et l'adaptation locale au changement climatique. Ce sont ces leviers qui doivent guider notre action.

Enfin, il faut rappeler que cette transition ne se décrète pas, elle se construit avec les citoyens, les entreprises, les collectivités en évaluant ce que nous faisons et en corrigeant ce qui doit l'être.

Maintenir le cap de la transition écologique, c'est faire le choix du courage et de la responsabilité. C'est croire qu'un autre modèle est possible, plus respectueux des équilibres naturels, plus protecteur pour les plus vulnérables.

Ce choix, nous devons le faire ensemble car c'est ainsi que nous pourrions construire cette transition, non pas subie, mais choisie. Une transition qui ne sacrifie ni la planète, ni les générations futures.

Notre groupe n'a pas adopté de position commune.

## Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Nous aimerions que l'engagement en faveur de la transition écologique soit une évidence. Que nous n'ayons nul besoin, en 2025, de le réaffirmer et de continuer à sonner l'alerte. Les signaux ne peuvent pourtant pas être plus au rouge que ceux affichés par le thermomètre la semaine dernière et confirmés par les derniers rapports scientifiques. L'objectif de limiter le réchauffement à +1,5°C n'est plus atteignable, jusqu'où tirerons-nous sur la corde ?

A une dette économique utilisée pour justifier les moindres coupes de dépenses publiques, s'ajoute une dette écologique qui vient, elle, couper directement dans l'espérance de vie, dans la biodiversité ou encore dans les conditions de vie et de travail de la majorité de la population. Quelle priorité pour la dette nationale lorsque les scénarios d'adaptation n'auront pu suivre à la même vitesse les réalités climatiques ? Les changements structurels qui s'amorcent risquent d'être irréversibles et proches des scénarios les plus dystopiques.

Les premières victimes des catastrophes climatiques étant les

plus vulnérables, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les plus pauvres, l'urgence écologique est aussi une urgence sociale et économique.

Nous sommes aujourd'hui plus proches de 2050 que de 2000, que voulons-nous léguer aux générations futures ? Quelques habitudes et petits gestes pour survivre aux canicules, ou une société qui a su s'adapter collectivement et investir massivement pour faire redescendre le thermomètre ?

Cette résolution le rappelle : nous devons prendre nos responsabilités, pour les générations actuelles et celles qui leur succéderont, "afin de ne pas sacrifier l'avenir au présent". Cela ne passera que par des investissements massifs et de véritables politiques de planification et de programmation.

Nous remercions l'ensemble de la commission environnement d'avoir de nouveau construit le *consensus* de la société civile organisée autour de cette urgence à agir en faveur de la transition écologique. A l'aune de la coupure estivale, nous ne pouvons nous souhaiter qu'une chose : ralentissons les corps et les machines.

## Outre-mer

*« La nature ne négocie pas avec les hommes, nous devons nous adapter à elle ».*

Conscient des nécessaires changements à entreprendre, on tente depuis de nombreuses années d'atténuer les effets du réchauffement climatiques. Cependant, en dépit de l'adoption de politiques publiques souvent ambitieuses et des engagements pris par notre pays à réduire nos émissions de gaz à effets de serre, les constats sont toujours aussi alarmants sur notre incapacité à freiner le changement climatique.

Alors, cette résolution rappelle qu'en dépit de l'instabilité géopolitique et de la montée du populisme dans le monde, on ne doit, ni ne peut nous détourner des objectifs de transformation.

La France a défini un cap clair de transition écologique pour parvenir à faire de notre pays une « Nation verte ». Néanmoins, dans un contexte économique et budgétaire préoccupant mais également avec la nécessité d'un réarmement plus ambitieux pour lutter contre les menaces extérieures, la planification écologique restera-t-elle une priorité inconditionnelle ?

Doit-on encore rappeler l'extrême vulnérabilité des Outre-mer tant on observe évènement après évènement les signes les plus visibles de l'évolution climatique ? Chacun, dans ces territoires voit, les effets du réchauffement et l'acidification des océans, l'élévation du niveau des mers, le dépérissement des récifs coralliens, les atteintes aux mangroves et la multiplication des phénomènes climatiques lourds (cyclones, tempêtes, houle...). A titre d'exemple, les autorités publiques travaillent en ce moment même au déplacement du village de Miquelon tant le risque de submersion est inéluctable.

La France s'est fixée comme objectif de faire des Outre-mer des « territoires pionniers » en matière de développement durable car les transitions, les adaptations et les transformations doivent aussi constituer de véritables opportunités de développement et de croissance pour ces collectivités.

Pour ce faire nous croyons à la nécessité de mobiliser et d'impliquer les territoires. C'est pourquoi, les missions du Secrétariat générale à la planification écologique doivent nécessairement se traduire par l'élaboration d'un cadre uniforme avec comme boussole dans la prise compte des spécificités de chacune de nos régions.

Relever les défis environnementaux en s'engageant dans une planification écologique consistera non seulement à cibler les priorités telles que la transition énergétique, la gestion des déchets tout en construisant de véritables filières d'économie circulaire mais il faudra surtout réfléchir au changement de modèle économique dans un avenir proche.

Le second point réside dans les enjeux de mobilité. La « surconsommation automobile » a notamment pour conséquences la congestion des centres urbains alors que l'offre de transports en commun reste bien souvent peu attractive et creuse les inégalités avec les populations les plus retirées.

Le dernier enjeu mais la liste n'est pas exhaustive porte sur l'ambition dans nos territoires à concilier compétitivité agricole, performance environnementale et aménagement du territoire, mais ces mutations ne se décrètent pas. Elles doivent se faire progressivement en tenant compte de la fragilité économique de nos agriculteurs et des difficultés quotidiennes qu'ils doivent affronter.

« La terre n'est un don que nous avons de nos ancêtres mais un prêt que nous faisons à nos enfants ». Pour eux, nous avons donc l'absolue nécessité de maintenir le cap de la transition écologique, d'accélérer la transformation des secteurs les plus émetteurs tout en modifiant nos modes de vie.

Le groupe des Outre-mer a voté cette résolution.

## UNSA

La France et l'Europe viennent de connaître une nouvelle période de canicule, et attendent anxieusement la prochaine. Les épisodes de pluies cévenoles se multiplient, rendant ainsi cruellement tangible les impacts du réchauffement climatique sur l'habitat, la santé, la sécurité même des personnes.

Et pourtant jamais les propos niant la parole scientifique n'ont été aussi fort et répandus par des démagogues cyniques surfant sur une vague populiste trumpiste sur le chant de « après nous le déluge... Ou le désert ».

Pour l'UNSA, il y a résolument une convergence entre transformation écologique et progrès social et solidarité. Il s'agit de préserver la planète pour y vivre dans des conditions dignes et respectueuses pour l'ensemble du vivant. A ce titre nous appuyons la demande d'une prise en compte du double impact selon les principes de la CSRD, ici comme ailleurs via une réelle responsabilité dans les chaînes de sous-traitance comme pour la CS3D.

L'UNSA approuve la logique de planification de la transition écologique, à décliner par territoire comme par secteurs : énergie et transport notamment, et s'inquiète donc des atermoiements récents sur la PPE et les premiers retours de la conférence de financement des transports. Sans vision globale mais plus encore sans loi programmatique avec un financement associé, on peut craindre une marche à vue délétère.

Les efforts doivent être conjoints sur l'atténuation et l'adaptation via une sobriété conçue pour et avec l'ensemble des parties prenantes et l'accompagnement et la valorisation y compris financière de ceux qui sont inscrits dans cette démarche.

En effet l'UNSA s'inscrit dans une démarche d'aides sous conditions, d'autres normes « complexes » type

IFRS connaissent régulièrement des évolutions sans échos particuliers, donc plus qu'une question de normes, il s'agit de *consensus* sur un projet de société qui nous évite une nouvelle barbarie qui serait inévitablement associée à la perte de nos solidarités.

L'UNSA s'inscrit dans la résolution et la soutient.

# Scrutin

**Le CESE a adopté  
cette résolution.**

**Nombre de votantes  
et de votants : 117**

**Pour : 116**

**Contre : 1**

**Abstention : 0**

## Ont voté pour

GROUPE	COMPOSITION
<b>Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale</b>	Mme Djouadi, MM. El Jarroudi, Hammouche, Mmes Roux de Bezieux, Tutenuit.
<b>Agriculture</b>	MM. Amécourt (d'), Biès-Péré, Mme Blin, MM. Coué, Dagès, Durand, Férey, Mme Fournier, M. Gangneron, Mmes Lion, Pisani, Sellier.
<b>Alternatives sociales et écologiques</b>	Mmes Calmels, Gondard-Lalanne, Groison, M. Meyer.
<b>Artisanat et Professions libérales</b>	MM. Anract, Fourny, Guihard, Mme Munoz.
<b>Associations</b>	MM. Boivin, Deniau, Deschamps, Mmes Doresse Dewas, Martel, M. Miribel, Mme Monnier, M. Thomasset.
<b>CFDT</b>	Mme Blancard, M. Cadart, Mmes Caillet, Duboc, Gresset Bourgeois, MM. Guihéneuf, Mariani, Mmes Meyling, Pajarès y Sanchez, M. Ritzenthaler, Mme Thiéry, M. Tivierge.
<b>CFE-CGC</b>	MM. Nicoud, Souami.
<b>CFTC</b>	Mmes Chatain, Coton, MM. Heitz, Lecomte.
<b>CGT</b>	MM. Fontanié, Garcia, Mme Hoeffling, MM. Le Corre, Michaud, Mmes Rouchy, Tatot.

<b>CGT-FO</b>	M. André, Mmes Clicq, Delaveau, Marot, M. Sabot, Mme Veitl.
<b>Entreprises</b>	MM. Asselin, Blachier, Chevée, Mme Couderc, MM. Creyssel, Goguet, Mme Hafidou, MM. Julier, Kling, Moisselin, Mmes Ruin, Salvadoretti, Tomé-Gertheinrichs, Ullern, M. Vermot Desroches.
<b>Environnement et nature</b>	MM. Abel, Beauvais, Boucherand, Chabason, Mme Claveirole, MM. Compain, Gatet, Mmes Grimaut, Marsaud, MM. Mayol, Richard, Mme Van Den Broeck.
<b>Familles</b>	Mme Balducci, MM. Desbrosses, Erbs, Mme Gariel, M. Marmier, Mme Quaranta.
<b>Non-inscrits</b>	M. Bazot, Mme Beaufls, MM. Bonnefond, Breton, Joseph.
<b>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</b>	MM. Eyriey, Jeanne-Rose, Occansey.
<b>Outre-mer</b>	Mmes Arlie, Bouchaut-Choisy, MM. Leung, Marie-Joseph, Mmes Mouhoussoune, Sirder, M. Yan.
<b>UNSA</b>	Mme Arav, MM. Darwane, Truffat, Mme Vignau.

## A voté contre

GRUPE	COMPOSITION
<b>Non-inscrits</b>	M. Pouget.

# Annexe

## Liste des principaux avis récents du CESE traitant de la transition écologique

CESE, avis *Évaluation des politiques publiques environnementales : un pilier démocratique à consolider* (juin 2025)

CESE, avis *Restauration de la nature : face à l'urgence, donnons l'envie d'agir* (janvier 2025)

CESE, étude d'analyse de controverse *Transition écologique : croissance vs décroissance, de quoi parle-t-on ?* (novembre 2024)

CESE, *Sortir de la crise démocratique – Rapport annuel sur l'état de la France en 2024* (octobre 2024)

CESE, avis *Quel avenir pour le Pacte vert pour l'Europe et ses citoyens ?* (mai 2024)

CESE, avis *Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail pour réussir la planification écologique* (mai 2024)

CESE, avis *Impacts de l'intelligence artificielle : risques et opportunités pour l'environnement* (septembre 2024)

CESE, *Déclaration du Bureau du CESE sur la stratégie énergétique de la France et les travaux préparatoires du Gouvernement* (janvier 2024)

CESE, avis *Face au changement climatique, accélérer une adaptation systémique et juste* (novembre 2023)

CESE, avis *Consommation durable, favoriser une économie de la sobriété pour passer de la prise de conscience aux actes* (juillet 2023)

CESE, avis *Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage – conjuguer performance et confiance au service de l'environnement et de l'humain* (juin 2023)

CESE, avis *Les attentes et les enjeux sociétaux liés aux nouvelles techniques génomiques* (mai 2023)

CESE, avis *Quels besoins de gouvernance pour les différents usages de la biomasse ?* (mai 2023)

CESE, avis *SNML2 : se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique* (mai 2023)

CESE, avis *Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) face aux changements climatiques ?* (avril 2023)

CESE, avis et rapport *Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique* (mars 2023)

CESE, avis *Financer notre Stratégie Energie-Climat : donnons-nous les moyens de nos engagements* (février 2023)

CESE, avis *Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?* (janvier 2023)

CESE, résolution SFEC : *Quelle gouvernance pour la transition écologique ?* (juin 2022)

CESE, étude d'analyse de controverse *Quelle place pour le nucléaire dans le mix énergétique français ?* (juin 2022)

CESE, avis *Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques* (avril 2022)

CESE, avis *Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique* (mars 2022)



# Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

[eese.fr](https://eese.fr)

## Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15<sup>e</sup>, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411250014-000725 - Dépôt légal : juillet 2025 • Crédit photo : Dicom

# ecese.fr

9, place d'Éléna  
75 775 Paris Cedex 16  
01 44 43 60 00



**PREMIER  
MINISTRE**

Direction de l'information  
légale et administrative

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Les éditions des*  
**Journaux officiels**

N° 41125-0014

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-077588-7



9 782110 775887